



Mairie de
BUSSY SAINT-MARTIN
SEINE-ET-MARNE

MARNEet**GONDOIRE**
communauté d'agglomération

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du vendredi 29 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents : **8** Votants : **13**

Date de convocation : **22 juin 2018**

Date de séance : **29 juin 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BUSSY-SAINT-MARTIN (77600), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Patrick GUICHARD, Maire.

Le quorum est atteint.

Présents : M. GUICHARD Patrick, M. GALPIN Alain, M. BISSON Nicolas, M. SERRANT Jean-Michel, Mme AMALOU Isabelle, M. CARDOSO Christophe, M. GUICHARD Frédéric, M. TOUQUOY Vincent.

Absents Excusés ayant donné pouvoir : M. RIET Jean-Yves à M. GUICHARD Patrick, Mme POUTEAU Dominique à M. SERRANT Jean-Michel, Mme DELPORTE Martine à M. BISSON Nicolas, Mme LE CHEVALIER Léone à M. GUICHARD Frederick, Mme CHABROUX Sylviane à M. GALPIN Alain.

Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil municipal, à 19H30.

Secrétaire de séance proposée par Monsieur le Maire et adoptée à l'unanimité des présents et représentés : M. TOUQUOY Vincent

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des votants le compte-rendu de la séance en date du 15 juin 2018.

1°) Création d'une activité accessoire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'une assistante administrative, compte tenu de l'indisponibilité temporaire de plusieurs agents, pour assurer la continuité du service public.

Cette activité pourrait être assurée par un fonctionnaire, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement temporaire d'une assistante administrative dans le cadre de la création d'une activité accessoire et d'en fixer la rémunération afférente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique,

Considérant la nécessité de recruter provisoirement un agent pour assurer la continuité du service public,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

PROCÈDE à la création d'une activité accessoire d'assistante administrative pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018.

PRÉCISE que cette activité accessoire sera rémunérée par une indemnité mensuelle calculée sur la base de l'indice brut et de l'indice majoré correspondant à la rémunération versée par la collectivité d'origine à hauteur de 9 heures par semaine.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

2°) Questions et informations diverses

Monsieur le Maire rappelle que le tirage au sort des jurés d'assises 2019 a eu lieu le mercredi 13 juin 2018 à la mairie. Deux habitants de la commune ont été désignés comme jurés appelés à siéger en Cour d'Assises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait à Bussy-Saint-Martin, le 2 juillet 2018

Le Maire,



Patrick GUICHARD